

Barème d'honoraires maximum de vente au 01/11/2023

Honoraires à la charge du vendeur

Vente d'immeuble à usage habitation	5% TTC
Vente de terrain	5% TTC
Garage	7% TTC

TTC = Toutes Taxes Comprises

Les honoraires comprennent les prestations
de visite, de négociation et de constitution du
dossier de vente.